



16ème législature

Question N° : 11975	De M. Bruno Bilde (Rassemblement National - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et souveraineté alimentaire		Ministère attributaire > Mer et biodiversité
Rubrique > cours d'eau, étangs et lacs	Tête d'analyse >Pratique de l'alevinage et dégradation de l'écosystème des lacs	Analyse > Pratique de l'alevinage et dégradation de l'écosystème des lacs.
Question publiée au JO le : 10/10/2023 Date de changement d'attribution : 16/04/2024 Date de renouvellement : 20/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bruno Bilde alerte M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la pratique de l'alevinage qui provoque la dégradation de l'écosystème des lacs. Dans plusieurs lacs, notamment de haute montagne où le poisson n'est pas présent naturellement, les pêcheurs recourent à l'alevinage, qui consiste à introduire artificiellement des jeunes poissons ou alevins pour s'adonner à la pêche de loisir. Par nature, les lacs de montagne ont un écosystème à l'équilibre très fragile. Les vairons, une espèce de petits poissons utilisés pour la pêche au vif perturbent les espèces endémiques comme les amphibiens ou les oiseaux. Plusieurs études scientifiques ont démontré que les introductions forcées de poissons d'élevage dans des lacs de montagne entraîne la diminution des populations d'amphibiens et l'extinction locale de certains insectes aquatiques. L'empoisonnement des lacs de montagne par les pêcheurs s'est intensifié et massifié ces dernières années. La situation est dorénavant dramatique et pourrait devenir irréversible si la pratique perdure et prend de l'ampleur. Il lui demande d'interdire la pratique de l'alevinage dans les lacs les plus fragiles où naturellement il n'y a pas de poissons à l'état sauvage, notamment en haute montagne.